DE LA CULTURE SÉNOUFO IV

Les étapes de la vie humaine en milieu Sénoufo.



IV - La mort

Dans le milieu sénoufo, la mort est l'ultime étape qui introduit l'homme dans la vraie vie : la vie de l'au-delà qui se passe avec les ancêtres. Le monde de l'au-delà n'est pas localisé avec précision ; ni au ciel qui est la demeure de Dieu, ni sur terre qui est l'espace pour les vivants mortels, ni sous terre qui est le lieu où reposent les morts. L'au-delà est simplement un monde tout autre différent du nôtre mais en interrelation avec celui-ci. Et c'est pour exprimer à la fois cette différence et cette interrelation que le sénoufo conçoit les choses de l'au-delà comme l'envers des choses d'ici-bas : les vivants marchent par l'avant et les morts par l'arrière ; les vivants parlent par la bouche et les morts par le nez ; pour mimer la vie d'un défunt, on porte ses habits à l'envers etc. Le sénoufo reste fasciné par ce monde dans lequel il est appelé à vivre ; toute sa vie est orientée vers le passage pour l'autre monde qui s'opère dans la mort et qui se réalise par les funérailles.

A - Les composantes de la personne humaine.

La vision sénoufo sur les composantes de la personne humaine, diffère de la vision occidentale héritée de la philosophie grecque qui distingue en l'homme deux composantes : le corps et l'âme. Dans le milieu sénoufo, on peut distinguer principalement trois composantes de la personne humaine : le cerè (l'enveloppe charnelle), le minanè (le nez ou le souffle) et le nadjinè (l'ombre). D'autres composantes secondaires peuvent être retenues comme le nèrèngè qui est le fluide vindicatif qui habite la personne ; ce nèrèngè qui quitte le corps dès le décès, poursuit les vivants, particulièrement l'auteur du décès pour le punir. Le myège est le nom de la personne, nom qui donne accès à son être ; le sénoufo se méfie des appels dont il ne connaît pas l'origine, car par un appel, un sorcier, un génie ou un mort peut s'emparer de son être. La question de l'âme pose problème, dans ce qu'elle a d'immortel ; car la conception du sénoufo sur l'au-delà n'est pas fonction de ce qui doit survivre de notre être d'ici-bas. Certains rites mortuaires nous permette de comprendre le lien entre les deux mondes : bien que mort, le défunt doit rejoindre les ancêtres. Pour cette traversée, il a encore besoin de vivres et d'argent (eau, nourriture, cauris). Chez le sénoufo, la mort ne dépouille pas l'homme de son être pour ne garder que l'être pur et immortel qu'est l'âme. Le risque est souvent pour ceux d'autres cultures où l'âme est l'être central et pure, de chercher à transposer une vision des composantes de la personne humai- ne en s'appuyant sur certaines terminologies au contour parfois ambiguë. L'influence des religions

nouvelles ne facilite pas sa compréhension.

B - Les funérailles.

Comme pour le mariage, le déroulement des funérailles connaît beaucoup de variances selon les zones sénoufo ; nous retracerons en ces quelques lignes, la célébration des funérailles selon quelques zones. Les funérailles dans la zone nanèrègué (région de N'dorola B F)

1 - Annonce de la mort

Lorsque quelqu'un meurt ; les cris et les lamentations commencent. La mère dit de son fils « c'est mon seul bras qui était là. Qui va m'enterrer ? Je suis devenue la risée de tout le monde. Je serai laissée comme cela. Qui est pour moi maintenant ? » Les vieux se réunissent et envoient des jeunes vers les parents des villages éloignés pour annoncer la mort. Chacun a une personne attitrée pour l'enterrer ; un homme pour un homme ; une femme pour une femme. Quelque éloigné que soit ce parent du mort, il doit rejoindre la demeure du mort afin d'assister à son départ pour l'autre monde . C'est lui qui doit verser la première eau de lavage. Dès l'annonce de la nouvelle, il faut se munir de pagnes, de cauris, d'argent, de poulets blancs s'il y a des enfants. Celui qui n'est pas prévenu vite peut en faire reproche aux parents. « Je suis celui (celle) qui n'est pas aimé(e) dans votre famille . C'est pourquoi vous ne m'avez pas prévenu(e) vite. » S'il s'agit d'une grande sœur mariée dans un village, la petite sœur se plaindra ainsi à l'annonce de la mort « Je te disais de ne pas rester dans ce village ; tu n'étais pas aimée d'eux. »

2 - Cérémonie autour du défunt.

Dans la maison mortuaire, le mort n'est jamais déposé à terre ; il est adossé à un mortier. C'est pourquoi les sénoufo ne s'assiéront jamais sur un mortier ; alors que dans l'ethnie voisine, les Bolons posent le mort à terre et leurs masques ont pour coutume de s'asseoir sur des mortiers pendant les danses. Ceci explique pourquoi un enfant sénoufo sera toujours corrigé lorsqu'il s'assied sur un mortier, car dira-t-on, il cherche la mort. Chacun passe pour exposer au défunt ses vœux à transmettre aux aïeux qui l'ont précédé. Une main du défunt est toujours sortie, la paume ouverte tournée vers le ciel. Pour une vieille personne, c'est l'occasion de joyeuses danses faites en partie sur la même natte où repose le corps. De nombreuses vieilles chantent les éloges du défunt, en rythmant leurs chants avec des calebasses évidées dans lesquelles se trouvent des graines. Pour les jeunes, on ne chante pas, on ne danse pas, on calme les parents en des termes semblables : la mort n'est pas quelque chose de personnel ; elle est pour tout le monde. On loue la famille du mort et on glorifie le défunt en soulignant qu'il avait bien travaillé. Après le lavage du corps fait au son du tam- tam, c'est la collecte des couvertures en cotonnade

traditionnelle. Toute la parenté directe doit en donner. Ces dons sont proclamés à tous : untel a donné tant de pagnes de tant de bandes pour enterrer son père, pour enterrer son fils. Il peut y avoir jusqu'à 100 pagnes ; on emballe le mort dans quelques uns, et les autres sont gardés chez le chef de la maison. Celui-ci en donnera au responsable de l'enterrement, et s'il y'a un décès, il les donnera à son tour. Pour une grand-mère, le petit-fils ne donnera pas de pagne, parce que c'est un bonheur que d'avoir eu une grand-mère; il mettra des graines de coton et des cauris pour montrer qu'il n'a pas fait de dépenses. Chaque enfant tue un poulet blanc à côté de la natte du mort et le mange : c'est le poulet du départ. Si l'enfant est trop petit, quelqu'un tue le poulet en son nom .Cette coutume veut signifier l'honneur dont on doit entourer le défunt. Les amis apportent des cauris et de l'argent qu'ils donnent à la famille et aux joueurs et joueuses d'instruments. S'il s'agit d'une vieille, les belles-filles présentent une bouillie de farine qu'elles délaient, tandis qu'on y dépose de l'argent et des cauris. Il faut remarquer que si quelqu'un n'a pas participé à l'enterrement du père d'un autre, ce dernier ne peut pas être aidé à son tour, sinon les ancêtres viendraient nuire. On peut creuser la tombe ; mais on ne participe pas à la cérémonie des cauris sinon le père se révolterait. Pour des vieux et des adultes qui ont été initiés et pour les femmes qui ont eu des jumeaux, on allume les torches et on fait danser le mort à travers le village et tout autour de celui- ci. Lorsqu'on sort du village pour se rendre au cimetière, on dépose le défunt et on lui fait des prières de demande en lui prenant la main sortie : «toi qui est parti, va saluer tel ancêtre ; qu'il nous garde en paix ici ; ne pense pas à ce qui t'a tué, supporte-le et garde-nous toujours dans la paix». Mais un vieux agressif pourra dire en déposant dans la mains du défunt un morceau de bois d'un certain arbre « il faut punir celui qui t'a tué! Fais tout pour agir. Toi qui pars là-bas, ne te couche pas, ne laisse pas le coupable impuni!».

3 - Autour de la tombe

Il existe trois cimetières : un pour les vieux qui se situe hors du village où se font les grandes cérémonies, un pour les jeunes initiés où ont lieu les petites cérémonies, et un pour les enfants où il n'y a pas de cérémonies. Pour creuser la tombe, il faut demander la permission aux ancêtres en tuant un coq au cimetière. Ce coq est spécial : ses ailes ont la couleur de la terre rouge. L'aîné de ceux qui partent creuser, tue le coq, met des plumes et de la terre dans le sang en s'adressant en ces termes à ceux qui sont enterrés au cimetière : «nous sommes venus chercher une place pour notre mort ; voici le coq que nous vous donnons .Vous qui êtes là, pardon- neznous, nous sommes venus creuser une tombe pour untel, essayez de l'accepter !». Le coq sera mangé au retour dans le village, et l'on récompensera les fossoyeurs avec du dolo et des cauris. La tombe d'une femme sera telle que la tête se trouve dans la direction du village ; tandis que celle de l'homme se trouve orientée vers la

brousse. La femme pourra ainsi rentrer au village pour prendre ce dont elle a besoin, pour aller chercher des noix de karité ou aller ramasser le bois, tandis que l'homme ira cultiver en brousse. Si c'est un homme, on fait 3 fois le tour de la tombe avec le cadavre et 4 fois si c'est une femme ; c'est pourquoi dans la vie de tous les jours, on ne donnera pas le nombre 4 à une femme, ni non plus le nombre 3 à un homme. Dans la tradition, la tombe a toujours une forme circulaire et au fond on creuse une cavité latérale dans laquelle sera déposé le corps. Chaque homme et chaque femme met un peu de terre sur le défunt. On peut déposer dans la tombe des objets ayant appartenus au défunt, par exemple, on lui apporte des habits en guise de coussin sous la tête ; pour une femme, on déposera sur la tombe une louche de bois avec laquelle elle faisait la cuisine, des corbeilles pour ramasser les karités, des canaris pour préparer la nourriture. Pour l'homme, on déposera une gourde pour qu'il puisse emporter de l'eau en brousse. A l'homme comme à la femme, le matin qui suit l'enterrement on leur apportera du feu. Les morts qui n'ont pas été enterrés avec des objets qui leur étaient chers, peuvent venir les réclamer aux vivants. Après l'enterrement, les fossoyeurs et ceux qui ont porté le mort, vont se laver avec de l'eau sale prise prés du premier puit rencontré. Ils se lavent les pieds, les mains, le visage, ainsi que leurs dabas pour enlever l'odeur du défunt.

4 - Après l'enterrement

Le même jour ou le lendemain, on consulte un devin pour connaître la cause de la mort. Celui-ci demande au défunt ou aux ancêtres : « Est-ce ton jour qui était arrivé ? Est-ce que tu es mort seul ? Si c'est ton jour, laisse le cauri ouvert (3 fois) Est-ce un arbre qui t'a tué. Est-ce que c'est quelqu'un? Est-ce que cette personne est parmi nous ? Est-ce une femme ?un parent ? Un ami ? » Mais l'on ne dit jamais qui. Le devin est toujours pris d'ailleurs d'un autre village. Sa puissance divinatoire est héréditaire. On le paie avec deux poulets : l'un pour l'arrivée et l'autre pour le départ ; et également avec des cauris. On craint le mort même si avant on ne l'aimait pas, car on ne sait pas s'il va faire des malédictions ; on le trouve à présent plus vivant. On ne fuit pas le mort, on cherche à s'attirer sa bénédiction. On va interpréter les malheurs : «Je viens de t'enterrer, et tu me fais cela ?». Le mort devient très puissant. Avant de se coucher, on prépare une petite sauce et du tô que l'on met dans un petit plat qu'on dépose par terre, à la porte de la maison, prés du canaris d'eau, afin que le mort puisse venir manger pendant la nuit. Le matin, on jette cette nourriture. Si les morts viennent et ne trouvent rien à manger, ils pourraient causer des ennuis à la famille.

5 - La fête des morts

Cette fête a lieu en saison sèche ; elle consiste en de grandes réjouissances , où l'on

donne de l'eau à boire à ceux qui sont morts dans le courant de l'année. Si quelqu'un est mort à l'étranger, un jour avant la fête, on fera pour lui toutes les cérémonies de l'enterrement : on prend un morceau de bois sur la route qu'il a emprunté lorsqu'il est parti. On l'habille de pagnes et on l'enterre en terre natale. Ce sont les vieux qui fixent la date de cette fête. Ils envoient des messagers l'annoncer à toute la parenté, 5 semaines à l'avance. La date arrivée, dans chaque famille où il y a eu un deuil, tous les membres invités doivent être là. Les cérémonies commencent la nuit. Celui qui avait présidé à l'enterrement du mort, pose de l'eau sur le feu ; Les tam-tams accompagnent les cris des femmes qui pleurent. Lorsque l'eau boue, il prend de la farine qu'il délaie et va s'accroupir dans la cour, devant la porte de la grande maison (là où on rend hommage aux ancêtres de chaque famille). Entouré de tous ceux qui sont venus, et accompagné du roulement de tam-tam, il dit : « - Toi qui es parti avant nous, voilà ton eau à boire. (Il verse 3 gouttes en 3 fois.)

- Protège la famille .

Qu'il y ait des naissances.

- Que les funérailles se passent bien.»

Ceci dit, on sacrifie un poulet là où on a versé l'eau. Au souvenir de quelqu'un d'influent, on peut offrir des bœufs (c'est ainsi que l'on a sacrifié plusieurs vaches pour un chef de village). La viande est partagée à toute la parenté et ce sont les réjouissances. Une fois cette cérémonie terminée, le défunt est considéré comme ayant rejoint définitivement le monde des ancêtres.

Les funérailles dans la zone Tagba (région de Mahon)

Dans ses grandes lignes, les funérailles en milieu Tagba se déroulent comme chez les Nanérégués. Le schéma qui suit, répond au cas des personnes âgées, qui détermine le cycle normal de la vie et donc de la mort.

1 - De la maladie à la mort

Dès que la famille remarque que la maladie s'aggrave et semble avoir la mort comme issue, tous les proches s'efforcent de venir rendre visite au malade. Les gendres lui apportent du bois pour qu'il puisse se réchauffer. Toutes les petites filles préparent, le plus souvent de la bouillie, pour l'offrir au malade. En somme, chacun doit lui exprimer son affection. Une garde est organisée , il ne doit pas être seul. Quand le malade lui-même sent la fin approcher, il se fait donner de l'eau à boire, signifiant aux autres qu'il ne se relèvera plus. Ce symbole de l'eau à boire pour prendre la route de l'au-delà semble si important que les proches parents s'obligent à la donner au malade mourant ou même fraîchement mort, si celui- ci n'a pas eut le temps de la demander. Le malade qui sent la fin approcher, fait appeler celui qui sera son successeur dans la grande famille, ou celui à qui il désir transmettre ses connaissances les plus secrètes. Les visiteurs et le garde-malade sortent et les

laissent le temps d'un échange. Une fois les derniers secrets transmis, tout le monde reste en at- tente, une présence étant toujours assurée auprès du malade. Dès que le garde malade constate que le malade est sur le point de mourir, ou même qu'il est déjà mort, il sort avertir les plus âgés en ces termes : « venez voir avec moi ; je ne comprend pas la façon d'un tel ». Seul les vieux sont habilités à déclarer la mort effective du malade. Avant que la nouvelle ne soit annoncée, les vieux qui ont constaté la mort du malade doivent « l'arranger » ; le terme sénoufo est « ngu naga fugu » (éteindre le feu de sa mort). Cela consiste à fermer ses yeux, à le nettoyer s'il a fait des rejets et à le coucher sur le dos, les pieds joints et les mains le long du corps. Une fois le cadavre prêt, on peut propager la nouvelle de la mort de l'intéressé.

2 - Annonce de la mort et l'enterrement.

C'est le plus âgé de la famille qui gère l'information. Il fait informer les voisins et les autres membres de la famille qui sont dans le village. Une concertation a lieu en famille pour fixer le jour de l'enterrement. Il va avertir le chef de terre et lui indique le jour que la famille propose pour l'enterrement ; celui-ci donne son accord. Il peut refuser s'il s'agit d'un mort à problème qu'on veut enterrer sans suivre les règles dictées par la coutume (un pendu, un accidenté, une femme enceinte, un albinos etc.).

Une fois l'accord du chef de terre acquis, la famille se réuni à nouveau pour fixer l'heure de l'enterrement.

Lorsque tous les renseignements sont complets, la famille envoie des jeunes dans tous les villages où se trouvent la famille ou des amis de la famille pour annoncer la nouvelle. Dans les règles de l'époque ancienne, les envoyés ne devaient pas se laisser précéder au village par ceux qu'ils sont allés informer ; pour se faire, ils devaient commencer par les villages les plus éloignés.

Des jeunes sont envoyés pour creuser la tombe. C'est le plus âgé des garçons de la famille pré- sent au cimetière qui doit commencer à creuser la tombe ; si quelqu'un d'autre s'hasardait à le faire sans être le plus âgé, il s'exposerait à la colère des ancêtres qui le puniraient de mort pour avoir discuté le droit d'aînesse avec son frère. On apprête pour ceux qui creusent la tombe, un repas et de la boisson (dolo et eau de farine), une poule est tuée pour préparer leur sauce à la maison ; probablement, aux temps anciens, cette poule devait être tuée au cimetière pour demander aux ancêtres la permission de creuser la tombe.

Ala maison, les vieux se chargent de la toilette funèbre. Celle-ci se fait dans une douche de fortune créée à cet effet ; car le cadavre ne doit pas être lavé dans les douches communes. Son eau de bain est d'ailleurs recueillie dans un trou creusé dans la douche. Le bain se fait au son du tam-tam de guerre (Guinignè) accompagné de coups de fusil.

La toilette terminée, le corps est déposé, adossé dans la cuisine, à un mortier. Pour un polygame, le corps est déposé dans la cuisine de la première femme reconnue par la coutume. Une fois que toute la parenté est réunie, on procède à la cérémonie de présentation des habits. Pour une défunte : la famille de son mari doit apporter une couverture en cotonnade (cipémanhanga), les membres du nongbaga (lignée maternelle) une couverture « nongbaga-vaanga », les nèrèbii (les neveux) une couverture (kotetongo).

Pour un défunt : les membres de sa famille paternelle (Sinyimbii) doivent apporter un chapeau, un boubou et une culotte, le tout en cotonnade, sa belle famille une couverture (cipémanhanga), la famille maternelle une couver- ture (kotetongo), le nongbaga une couverture (nongbaga-vaanga).

Dans tous les cas, les enfants du dé-funt ou de la défunte sont en obligation de donner des habits pour l'enterrement. Pour les enfants qui sont nés de lui, l'aîné des garçons, même absent, a l'obligation de donner pour son père un boubou en cotonnade et un pagne pour sa mère. Les autres enfants peuvent en faire autant s'ils ont les moyens ; autrement on se contentera de découper des bandeaux d'un rouleau de cotonnade au nom de chacun d'eux en disant : « untel te prend avec ça »! Les autres enfants de la famille qui ne sont pas directement nés de lui (neveux), peuvent tout simplement enlever la chemise qu'ils portent et la donner pour qu'on la dépose en disant « untel te prend avec ça » ; ils reprennent leur chemise et la portent à nouveau. Tout enfant qui ne ferait pas ce rite sera puni de mort par le défunt, le jour où il offrira dans un autre rite un tissu en cotonnade. Celui qui présente les habits doit être un nèrèfolo du défunt. De tous les habits donnés, on utilisera obligatoirement pour l'enterrement ceux des sinyimbii; les autres peuvent être réservés pour d'autres cérémonies. Les nèrèfolo sont d'ailleurs là pour piller ce qui est de trop. On apprête le mort pour le cimetière en l'habillant du boubou, de la culotte et du chapeau (pour un homme), en l'enveloppant dans la couverture en cotonnade (pour la femme). On l'attache à une civière faite de trois bois de bambou et on le porte au cimetière. Un jeune est choisi par les vieux pour être au devant de l'inhumation ; il doit être le premier à porter le corps. Au cours de la route, ils doivent s'arrêter pour que le défunt se repose. Arrivés au cimetière, les porteurs font le tour de la tombe trois fois quand il s'agit d'un homme et quatre fois quand il s'agit d'une femme, avant de déposer le brancard au bord de la tombe. On apporte une calebasse, un canari et une louche. On détache le corps et on le descend dans la tombe qui traditionnellement est de forme circulaire, avec une cavité latérale. On casse le canari, la calebasse, la louche et le brancard et on met le tout dans la tombe avant de la refermer. On la marque d'un signe de reconnaissance et on la recouvre ensuite d'épineux afin d'éviter que les animaux viennent détruire la tombe. On revient à la maison rendre compte aux anciens qui remercient tous ceux qui sont venus à l'enterrement. La nuit venue, intervient la cérémonie de la calebasse (cèèrènguè) qui consiste à danser autour d'une

calebasse où on jette de l'argent ou des cauris, au son du balafon ou du cicagara; c'est un nèrèfolo du défunt qui ouvre la danse et jette les premiers cauris ou argent. La même nuit, on prépare un petit tô et de la sauce qu'on va déposer dans la douche mortuaire. Le matin, les vieilles femmes vont regarder si le mort est revenu manger; cela se reconnaît, si on trouve que quelque chose a été grignoté. Si le mort n'est pas revenu manger, il faut aller voir un devin pour en connaître la raison. Des sacrifices sont alors prescrits pour que tout rentre dans l'ordre. Tôt le matin, les femmes de la cour vont sur la tombe, accompagnées par un garçon de la cour délégué par les vieux. Celui-ci prend le devant du cortège, une hache à l'épaule, jusqu'au cimetière. Une fois arrivé, il fait le tour de la tombe pour voir s'il y a des traces ; s'il en trouve, on proclame que c'est l'assassin du défunt qui est venu la nuit. Les femmes s'approchent pour jeter des cauris ou de l'argent sur la tombe. Les femmes mariées dans la grande famille, roulent à terre les autres qui sont issues de cette famille, afin de les salir en faisant des plaisanteries bruyantes. Les nèrèbii ramassent l'argent et les cauris jetés, puis tout le monde retourne à la maison du défunt. Le garçon délégué vient rendre compte aux anciens. Le chef de famille annonce à ceux qui sont présents que la suite des cérémonies se déroulera lors des grandes funérailles.

3 - Les grandes funérailles (yagbagè)

Comme les gens avaient déjà été informés après l'enterrement que la suite des cérémonies aura lieu aux funérailles suivantes, chacun reste à l'écoute afin d'en connaître la date. Celle-ci est fixée par les vieux du village selon un calendrier déterminé. Dès que la date est officielle, chacun envoie quelqu'un avertir la parenté et les amis.

Le yagbagè qui est aussi une fête, se déroule sur plusieurs jours. Cela commence toujours par la cérémonie de l'eau qui est capitale. Cette cérémonie se passe à l'aube du premier jour des festivités et consiste essentiellement en ceci .

La cérémonie de versement d'eau se passe au petit matin. Elle est précédée par une soirée animée de balafon et de cicagara dans toutes les familles concernées. Ceci permet de tenir éveillés les gens pour la cérémonie à l'aube. A une certaine heure de la nuit, les femmes de chaque cour où il y a des funérailles, préparent un peu de nourriture (tô, riz, fonio) et la mettent dans une louche ou une petite calebasse. Elles apprêtent également une petite gourde où elles mettent de l'eau mélangée à de la farine et elles y joignent une calebasse pour boire. Elles confectionnent un coussin de paille ou de feuilles pour porter la gourde ; le chef de famille apprête un poulet pour le sacrifice. Quand l'heure de la cérémonie approche (ce qui se reconnaît par le fait que la musique cesse dans les quartiers) chaque grande famille où il y a des funérailles, se met en marche vers le lieu connu de tous, où les attend le chef de la cérémonie (le chef de terre). La cérémonie s'ouvre avec le balafon par un air

habituel. Les familles se regroupent autour du sacrificateur. Pour chaque défunt, on dépose la gourde d'eau, la calebasse et la nourriture devant le chef de cérémonie, on lui remet le poulet en prononçant le nom du défunt. Le sacrificateur égorge le poulet, prend la gourde d'eau et en verse dans la calebasse, prend la calebasse et verse l'eau à terre pour donner à boire au défunt. Les membres de la famille jettent des cauris ou de l'argent (argent de poche pour la route). La gourde, la calebasse et la louche contenant la nourriture sont écrasées à l'aide d'un caillou. Le défunt a ainsi reçu pour la dernière traversée les provisions nécessaires ; il n'a plus droit aux vivres d'ici, voilà pourquoi on casse les récipients. C'est cette traversée qui le fait entrer définitivement dans le monde des ancêtres. Tant que cette cérémonie n'est pas faite, le défunt reste à errer dans le monde des vivants. Une fois terminée la cérémonie de l'eau, tous re-tournent à la maison. Suivent une série de démarches; profitant du fait que toutes les grandes familles sont réunies on exécute des rites complémentaires de mariage (coonsohonè), on donne des aides requises pour les funérailles dans la belle famille (sohonè) qui consiste à offrir du riz et un poulet pour aider à accueillir les étrangers venus pour le yagbagè. La cérémonie des funérailles (yagbagè) se termine par un grand rassemblement sur une place publique où on joue de toute sorte d'instruments de musique (balafon, cicagara, etc...) pour tous les défunts. Chaque famille y reprend la cérémonie de la calebasse comme lors de la nuit de l'enterrement. On jette les cauris et de l'argent en dansant dans une ambiance surchauffée. Est-ce peut être l'expression de la joie née du fait que les défunts ont enfin retrouvé le repos dans le monde des ancêtres ? Sûrement que oui ! Le défunt qui faisait partie d'une confrérie ou qui avait adhéré à un fétiche, aura droit à d'autres rites complémentaires conformément aux usages de son groupe : veillée dans sa cour avec des sacrifices.... Pour un initié chef de famille, il y a une cérémonie qui vise à lui apporter, au pays des morts, ses armes d'homme accompli. C'est la cérémonie du panga à laquelle seuls assistent les hommes initiés.

Les fils directs de chaque défunt, veilleront à accomplir à leur rythme une série de sacrifices (nèmè yatorè) dans un ordre bien défini : d'abord on sacrifie un bouc, ensuite un mouton et pour terminer un bœuf. Chaque enfant doit le faire à commencer par l'aîné. Quand on ne l'a pas encore fait on ne peut pas manger la viande d'un tel animal sacrifié aux morts où que ce soit ; on s'expose à la colère des ancêtres qui te punissent de mort.

C - Le veuvage

Le veuf ou la veuve dès l'annonce du décès de la conjointe ou du conjoint a obligation de porter le deuil. Pour cela, des rites sont à observer.

Dès l'annonce officielle du décès de la conjointe, le veuf doit se retirer de la maison conjugale. Les anciens de la cour l'accompagnent dans une famille voisine ou chez des parents où il séjournera environs six jours (presque la semaine). Pendant ce temps, les amis et les proches lui manifestent leur sympathie et des anciens le consolent par leurs sages conseils. Personne, à part ceux qui ont déjà vécu l'expérience du veuvage, ne peut s'asseoir sur la même couchette que le veuf. Celuici ne doit pas manger un met préparé pour les funérailles. Au quatrième jour du séjour à l'écart, les anciens amènent le veuf devant la case de la défunte pour lui raser la tête. Les vieilles femmes de la cour lui chauffe de l'eau qu'il utilise pour se doucher derrière la même case puis il retourne à son lieu de séjour à l'écart. Deux jours après, il rejoint le domicile conjugal où il continuera de porter le deuil, et ce, jusqu'aux grandes funérailles où la famille procédera à la cérémonie de versement d'eau. Cette cérémonie où l'on accompagne la défunte pour la traversée définitive vers le monde des ancêtres, consacre la rupture totale du lien conjugal.

2 - Pour la veuve

Contrairement au veuf qui doit quitter le domicile conjugal dès l'annonce du décès de sa conjointe, la veuve reste près du corps de son conjoint. Elle est accompagnée de vieilles femmes qui la conseillent et la soutiennent. Celles-ci lui attachent aux reins une corde tissée avec des feuilles de bambou; cette corde marque le début du deuil et ne devrait être coupée que pour en marquer la fin. La veuve ne doit pas manger de mets préparés pour les funérailles ; son repas est préparé dans une autre cour et lui est porté au lieu du deuil, pendant tout le temps du rite d'enterrement. Avant le départ au cimetière, le corps est déposé devant le grand vestibule qui sert d'entrée commune dans la cour (gbaanè) ; c'est le lieu des adieux. La veuve doit faire trois fois le tour de la dépouille puis elle regagne la case mortuaire ; elle ne va pas au cimetière. Les vieilles lui rasent la tête et portent les cheveux au défunt en allant les jeter sur la route du cimetière. La veuve devra attendre la cérémonie de versement d'eau de son mari défunt avant de pouvoir se remarier. Pendant tout le temps du veuvage, elle ne doit pas partager le même lit avec un homme sous peine d'être punie par son défunt mari. Le lévirat n'est donc pas possible avant les funérailles du précédent mari.

Le lévirat

Dans le souci de conserver l'unité de la famille, et pour s'occuper de la veuve et des enfants, la société sénoufo permet au suivant petit frère du défunt de prendre pour femme la veuve. Cela même parait une obligation quant au rite qui met fin au veuvage de la femme. En effet, la coupure de la corde de veuvage ne se fait que soit pour prendre la femme comme épouse ou soit pour la libérer. Le chef de famille va chercher des feuilles d'un type d'arbre pour les faire bouillir par les vieilles femmes

de la cour. La veuve et le nouveau mari doivent se doucher avec cette décoction trois jours de suite. La corde de veuvage est coupée devant les vieilles femmes de la cour le soir du premier bain. Dès lors le nouveau mari peut partager le lit avec la femme. Mais si le frère qui doit prendre la veuve n'est pas intéressé ou si la veuve assez âgée ne souhaiterait plus vivre avec un homme, elle demande à la famille un garçonnet ou une fillette pour le bain. Elle finit ainsi son veuvage et reste libre de tout lien conjugal. En cas de lévirat, le nouveau mari après le rite du bain, devra porter aux beaux parents des présents appelés le « yafan cinè » ; il offre à la lignée paternelle un coq et 40 cauris, et à la lignée maternelle (nongbaga) une poule et 40 cauris. L'acceptation de ces présents confirme le consentement des beaux-parents qui reconnaissent leur nouveau gendre en celui qui les leur a portés. Il est à noter que les enfants issus de cette union sont d'abord ceux du défunt. Ils ne pourront faire les cérémonies de funérailles pour leur géniteur (habit et couverture en cotonnade, sacrifice d'animaux) qu'après avoir accompli ceux requis pour le mari défunt de leur mère.

D - Les morts à problèmes (snèrègbou)

La complexité des rites funéraires sénoufo traduit toute l'importance que l'homme sénoufo accorde à la mort qui est pour lui la traversée pour accéder au monde des ancêtres. La vie est pour lui un temps de préparation à la mort ; le sage sénoufo se soucie plus de ses funérailles que de son avenir. Il va s'en dire alors que l'aide la plus précieuse à porter à un proche ou à un ami, c'est lui assurer cette traversée pour le monde des ancêtres. Voici pourquoi les funérailles mobilisent toujours toute la parenté et les amis. Le mort est craint et respecté ; pour lui chacun sacrifie ses activités pour être pré- sent et l'accompagner dans l'épreuve du passage. Il existe cependant des morts qui font moins l'objet d'une telle attention ; ce sont les morts à problèmes ou snèrègbou en sénoufo. C'est les catégories de morts dont les rites funéraires sont sommaires. On peut en distinguer trois :

1 - Les suicidés

Ce sont ceux qui ont volontairement mis fin à leur vie. Ceux là n'ont pas droit à une place au cimetière commun, ils sont enterrés sur le lieu du suicide dans une simple fosse sans cavité pour loger le corps. Ils n'ont pas droit à une toilette funèbre ni aux habits d'enterrement encore moins aux sacrifices d'animaux pour leur faciliter la traversée vers le monde des ancêtres. En somme, ils n'ont pas droit aux funérailles qui sont l'expression de la solidarité de toute la société avec ceux qui vivent l'épreuve de cette traversée. Ce refus tient du fait que dans le milieu sénoufo la valeur de la communauté l'emporte sur tout ; l'individu n'est rien sans la communauté dont la cellulenfondamentale est la famille. En décidant de mettre fin

par lui-même à sa vie, le suicidé rejette sa communauté par laquelle il devait se réaliser. Il nie la valeur de la solidarité qui communique à chacun une raison de vivre ; car on doit vivre pour les autres. Il devra alors vivre seul sa traversée pour atteindre le monde des ancêtres qui le rejetteront à leur tour car la valeurnde la communauté est aussi primordiale chez eux. Alors il sera condamné à errer entre les deux mondes.

2 - Les punis des divinités

Ce sont ceux qui ont transgressé des interdits établis par les divinités et qui ont été punis de mort par elles. De façon générale, ce sont des morts foudroyantes, accidentelles ; c'est pourquoi certains utilisent l'expression française « morts rouges » pour désigner ces morts.

Voici quelques cas de « morts rouges » :

- Une mort par noyade est sensée être une punition des génies de l'eau. Le défunt aurait donc transgressé un interdit qui a suscité la colère des divinités. Un tel mort est enterré au bord du marigot près du lieu où a été retrouvé le corps.
- Une mort en cours de voyage est aussi dite être une punition d'une divinité offensée qui réserve cette fin tragique au coupable. De façon générale une mort hors de chez soi est une malédiction ; une bonne mort c'est quand on décède entouré des siens.
- Une mort par suite de morsure de serpent est une punition des génies de la brousse.
- La mort d'une femme enceinte est également une punition d'une divinité. Si la femme conçoit dans l'infidélité, elle doit avouer avant l'accouchement. Autrement, elle s'expose à la colère des ancêtres de la lignée du mari qui la punissent de mort. Dans tous les cas, une femme enceinte ne peut être enterrée avec le fœtus dans le ventre.
- Dans le cas d'une mort provoquée par un fétiche, le défunt est traité selon les règles du fétiche. C'est ainsi que pour certains fétiches, on assiste à un traitement inhumain : le corps est flagellé et traîné par terre pour faire le tour du village avant d'être jeté en brousse aux rapaces (cela se passe souvent pour ceux qui ont été déclarés sorciers).

Les défunts qui sont sensés avoir été punis par des divinités n'ont pas droit à des marques de bienveillance de la société qui ne voudrait pas s'opposer à la volonté de celles-ci de peur de s'attirer à son tour les mêmes ennuis. Des sacri- fices de réparation de la faute du défunt peuvent être tentés pour apaiser la colère des divinités ; mais des funérailles normales ne pourront être célébrées si la divinité offensée ne l'autorise.

3 - Des cas de défauts physiologiques

Certains défauts physiologiques exposent le défunt à un traitement particulier. C'est le cas des albinos et des femmes sans seins.

- Un défunt albinos n'est pas enterré au cimetière commun. Son corps est déposé dans le trou d'une termitière. La couleur de sa peau le différencie tant des membres de la communauté qu'il a du mal à s'y intégrer. Le met-on dans la termitière à cause de la couleur de sa peau qui est proche de celle des termites et de la termitière ? Un principe d'analogie semble visiblement guider ce traitement.
- Le corps d'une femme sans seins n'est jamais mis en terre. Il est enveloppé dans un linceul et porté en cachette aux abords d'un village voisin qui se chargera de s'en débarrasser en le portant en cachette à son tour sur les terres d'un autre village voisin ; le corps passera ainsi de village en village jusqu'à son pourrissement. Le village où restera définitivement le corps devra faire des sacrifices de réparation. Autrement, il connaîtra de grands malheurs (épidémies, sécheresse et famine). Un tel traitement tient du fait qu'une femme est faite pour donner la vie ; en n'ayant pas de seins pour entretenir cette vie, elle n'est pas créée pour la société, d'où son rejet. Le traitement des morts à problèmes (snèrègbou) est réservé à une catégorie de sages ; ceux qui connaissent les règles des différents enterrements, et qui surtout ont des divinités protectrices qui peuvent les délivrer en cas d'erreur. En matière de funérailles, la moindre faute est punie de mort. C'est pourquoi, bien que les funérailles suscitent un engouement certain dans la communauté sénoufo, une peur profonde habite les membres.

Le sénoufo n'a donc pas à craindre seulement les divinités dont la puissance le réduit au silence et à l'obéissance ; il a à craindre aussi les morts avec lesquels il est en contact permanent. Birago DIOP a donc tout dit aussi de la mentalité sénoufo dans son poème « le souffle ».

Ecoute plus souvent

Les choses que les Etres

La voix du Feu s'entend Entend la voix de l'Eau. Ecoute dans le vent

Le Buisson en sanglots : C'est le souffle des ancêtres.

Le souffle

Ceux qui sont morts ne sont jamais partis : Ils sont dans l'Ombre qui s'éclaire Et dans l'Ombre qui s'épaissit.

Les morts ne sont pas sous la Terre :

Ils sont dans l'Arbre qui frémit, Ils sont dans le Bois qui gémit, Ils sont dans l'Eau qui coule,

Ils sont dans l'Eau qui dort,

Ils sont dans la Case, ils sont dans la foule : Les Morts ne sont pas morts.

Ecoute plus souvent

Les choses que les Etres

La voix du Feu s'entend

Entend la voix de l'Eau.

Ecoute dans le vent

Le Buisson en sanglots :

C'est le souffle des Ancêtres morts, Qui ne sont pas partis

Qui ne sont pas sous la terre

Qui ne sont pas morts.

Ceux qui sont morts ne sont jamais partis :

Ils sont dans le sein de la Femme, Ils sont dans l'enfant qui vagit

Et dans le Tison qui s'enflamme. Les morts ne sont pas sous la terre : Ils sont dans le Feu qui s'éteint,

Ils sont dans les Herbes qui pleurent,

Ils sont dans le Rocher qui geint,

Ils sont dans la Forêt, ils sont dans la Demeure, Les Morts ne sont pas morts.

Ecoute plus souvent

Les choses que les Etres

La voix du Feu s'entend Entend la voix de l'Eau. Ecoute dans le vent

Le Buisson en sanglots : C'est le souffle des ancêtres.

Il redit chaque jour le Pacte,

Le grand Pacte qui lie,

Qui lie à la Loi notre sort,

Aux Actes des Souffles plus forts

Le sort de nos Morts qui ne sont pas morts,

Le lourd Pacte qui nous lie à la Vie.

La lourde loi qui nous lie aux Actes

Des Souffles qui se meurent

Dans le lit et sur les rives des Fleuves,

Des Souffles qui se meuvent

Dans le Rocher qui geint et dans l'Herbe qui pleure Des Souffles qui demeurent

Dans l'Ombre qui s'éclaire et s'épaissit,

Dans l'Arbre qui frémit, dans le <mark>Boi</mark>s qui gémit Et dans l'Eau qui coule et dans l'Eau qui dort, Des Souffles plus forts qui ont pris

Le Souffle des Morts qui ne sont pas morts,

Des Morts qui ne sont pas partis,

Des Morts qui ne sont plus sous la Terre.

Ecoute plus souvent

Les choses que les Etres

La voix du Feu s'entend1 Entend la voix de l'Eau. Ecoute dans le vent

Le Buisson en sanglots : C'est le souffle des ancêtres.

Birago DIOP

Bibliographie

Sources écrites

- 1 Dictionnaire Larousse (le petit Larousse illustré 1993)
- 2 Jacques Rongier, Parlons Sénoufo, L'harmattan, Paris, 2002
- 3 Joseph Cessouma, L'instabilité du mariage sénoufo et indissolubilité du mariage chrétien, ICAO, Abidjan, 1997
- 4 Soeur Nicole Robion, Les vivants et les morts, Abidjan, 1976
- 5 AAVV, Reflexion sur les funérailles sénoufo, Du 31 août au premier Septembre 1984, à Sikasso.

Sources orales

- 1 Madou Diarra, Sikasso
- 2 Daouda Traoré, Mahon
- 3 Abou Traoré, Mahon
- 4 Claude Traoré, Mahon
- 5 Dougoutio Traoré, Bobo Dioulasso
- 6 Awa Traoré, Bobo Dioulasso
- 7 Marie madeleine Tchipégué Traoré, Bobo Dioulasso 8 Nampé Mamadou Traoré, bobo dioulasso
- 9 Bema Traoré, Bobo Dioulasso
- 10 Fousséni Traoré, Bobo Dioulasso.
- © Centre de recherche pour la sauvegarde de la culture Sénoufo. Juillet 2008